

Politique des achats responsables

Les principes et les engagements de Racine

Entrée en vigueur : juin 2026

Sommaire

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION	4
2. CONTEXTE ET ENGAGEMENTS FONDATEURS	4
2.1. Cadre réglementaire et normatif	4
2.2. Objectifs stratégiques	4
3. PERIMETRE DES ACHATS CONCERNES	5
4. PRINCIPES DIRECTEURS	5
4.1. Intégration du coût global	5
4.2. Préférence pour les fournisseurs engagés	6
4.3. Développement durable et économie circulaire	6
4.4. Relations fournisseurs équitables	6
4.5. Conformité éthique et prévention de la corruption	6
5. CRITERES RSE DANS LES PROCESSUS D'ACHAT	6
5.1. Phase de sélection des fournisseurs	6
5.2. Clauses contractuelles RSE	7
5.3. Dispositions spécifiques par famille d'achat	7
6. GESTION DES RISQUES ET DEVOIR DE VIGILANCE	8
6.1. Cartographie des risques fournisseurs	8
6.2. Niveaux de diligence	8
7. AMELIORATION CONTINUE ET INDICATEURS DE SUIVI	8
8. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITES	9
9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	9
10. REVISION DE LA POLITIQUE	10

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente politique définit les engagements du cabinet Racine en matière d'achats responsables pour son site parisien. Elle traduit la volonté du cabinet d'intégrer des critères environnementaux, sociaux, éthiques et de gouvernance (ESG) à l'ensemble de ses décisions d'achat, en cohérence avec sa démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La présente politique s'applique exclusivement au site de Paris. Elle est opposable à l'ensemble des collaborateurs impliqués dans un processus d'achat, qu'il s'agisse de la direction administrative, des équipes support ou des associés ayant pouvoir d'engagement.

Elle couvre les familles d'achats suivantes, détaillées à l'article 3 :

- Énergie (électricité),
- Prestataires de services (accueil, informatique, archivage, déménagement, ménage ...),
- Équipements (reprographie, informatique, téléphonie, mobilier ...),
- Consommables (papier, fournitures, café, traiteurs, toner ...),
- Bases de données et documentation juridique.

2. CONTEXTE ET ENGAGEMENTS FONDATEURS

Fondé en 1981, Racine est un cabinet d'avocats français indépendant dont la réputation repose sur l'excellence juridique et l'intégrité. La démarche d'achats responsables s'inscrit dans la continuité naturelle de ces valeurs, en les étendant à la chaîne d'approvisionnement.

2.1. CADRE REGLEMENTAIRE ET NORMATIF

Le cabinet s'appuie sur les référentiels suivants :

- Pacte Mondial des Nations Unies : 10 principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption,
- Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- Accord de Paris sur le climat (objectif de neutralité carbone),
- Loi Sapin II (n° 2016-1691) : prévention de la corruption et transparence,
- Loi sur le devoir de vigilance (n° 2017-399) : identification et prévention des risques dans la chaîne d'approvisionnement,

2.2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La politique d'achats responsables poursuit quatre objectifs principaux :

- Réduire l'empreinte environnementale des activités du cabinet,
- Garantir le respect des droits humains et des normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement,
- Prévenir tout risque de corruption ou de conflit d'intérêts dans les relations avec les fournisseurs,

- Promouvoir des pratiques d'achat équitables et développer les relations de long terme avec des fournisseurs engagés.

3. PERIMETRE DES ACHATS CONCERNES

Le tableau ci-après recense les cinq familles d'achats couvertes par la présente politique, leurs principaux sous-types et les enjeux RSE prioritaires associés.

Famille d'achat	Exemples de sous-catégories	Enjeux RSE prioritaires
Énergie	Électricité (contrat fournisseur)	Origine décarbonée réduction consommation
Prestataires de services	Hôtesse d'accueil, ménage, support informatique, archivage physique et numérique, plombier, électricien, déménageur	Conditions de travail, sous-traitance, droits sociaux, sécurité, confidentialité des données
Équipements	Copieurs, matériel informatique, téléphonie, mobilier de bureau, équipement des tisaneries ...	Éco-conception, durabilité, fin de vie / DEEE, réemploi, certifications environnementales
Consommables	Papier, fournitures de bureau, café, prestations traiteurs, toner/cartouches	Labels (FSC, PEFC, bio, écolabel EU), réduction emballages, proximité, gaspillage alimentaire
Bases de données & documentation juridique	LexisNexis, Dalloz, FL, Lamyline, revues spécialisées	Accessibilité numérique, durabilité des licences, optimisation des coûts selon l'usage réel

4. PRINCIPES DIRECTEURS

La politique d'achats responsables de Racine repose sur cinq principes qui guident l'ensemble des décisions d'achat du site parisien.

4.1. INTEGRATION DU COUT GLOBAL

Le prix d'achat n'est pas l'unique critère de décision. L'évaluation des offres tient compte du coût total sur la durée de vie du produit ou du service, mais aussi des conditions de production quand elles peuvent être appréciées et des conditions de recyclage en fin de vie.

4.2. PREFERENCE POUR LES FOURNISSEURS ENGAGES

A qualité et prix comparables, le cabinet privilégie les fournisseurs disposant d'une certification RSE reconnue (EcoVadis, ISO 14001, ISO 26000, B Corp, label RGE, ESAT/EA pour le secteur du handicap) ou démontrant une démarche de progrès documentée.

4.3. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

Le cabinet favorise les produits issus de matières recyclées ou durables, les équipements reconditionnés, la réduction des emballages et la prolongation de la durée de vie des équipements. Il veille à la filière de collecte et de recyclage (DEEE, papier, toner).

4.4. RELATIONS FOURNISSEURS EQUITABLES

Le cabinet s'engage à respecter des délais de paiement conformes à la loi à pratiquer une négociation équilibrée ne remettant pas en cause la viabilité économique des fournisseurs, et à établir des relations de long terme fondées sur la confiance mutuelle.

4.5. CONFORMITE ETHIQUE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION

Tout achat respecte les dispositions de la loi Sapin II. Aucun avantage personnel ne peut influencer une décision d'achat. Tout conflit d'intérêts potentiel doit être déclaré à la direction administrative avant toute décision.

5. CRITERES RSE DANS LES PROCESSUS D'ACHAT

5.1. PHASE DE SELECTION DES FOURNISSEURS

Pour tout achat au-dessus de 30.000 € HT, Racine tiendra compte des garanties en matière de RSE que lui apporteront les prestataires pour établir sa sélection :

Axe environnemental

- Existence d'une politique environnementale ou d'une certification (ISO 14001, écolabel),
- Bilan carbone disponible ou engagement de réduction des émissions,
- Gestion des déchets et politique d'économie circulaire.

Axe social et droits humains

- Respect des conventions OIT (travail décent, non-discrimination, liberté syndicale),
- Absence de recours au travail dissimulé ou à la sous-traitance non déclarée,
- Politique de santé-sécurité au travail documentée,

- Pour les prestataires de services : taux de rotation des équipes, formation professionnelle.

Axe éthique

- Code de conduite ou charte éthique existante,
- Absence de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou corruption,
- Transparence fiscale et absence de recours à des paradis fiscaux.

Axe achats responsables

- Existence d'une politique d'achats responsables en cascade (fournisseurs du fournisseur),
- Acceptation de la Charte Fournisseurs de Racine.

5.2. CLAUSES CONTRACTUELLES RSE

Les contrats avec les fournisseurs stratégiques incluent systématiquement une clause RSE prévoyant : l'obligation de respecter les engagements de la Charte Fournisseurs Racine, le droit d'audit de la part du cabinet, et la possibilité de résiliation par le cabinet en cas de manquement grave et non corrigé.

5.3. DISPOSITIONS SPECIFIQUES PAR FAMILLE D'ACHAT

5.3.1. Énergie

Le cabinet s'engage à souscrire ou à maintenir un contrat d'électricité garantissant une origine décarbonée. La consommation fait l'objet d'un suivi annuel.

5.3.2. Prestataires de services

Pour les prestataires de nettoyage, d'accueil et de services, le cabinet exige la fourniture des attestations de régularité sociale (URSSAF) à chaque renouvellement de contrat, et vérifie l'absence de recours abusif à la sous-traitance. Une attention particulière est portée aux conditions de travail des agents intervenant sur site (horaires, équipements, formation).

5.3.3. Équipements

L'achat de matériel informatique neuf est conditionné à l'examen préalable d'une option reconditionnée ou de location longue durée. En fin de vie, les équipements sont remis à une filière agréée DEEE. Le mobilier de bureau privilégie les matières certifiées (bois PEFC/FSC, tissus recyclés) et les fabricants français ou européens.

5.3.4. Consommables

Le papier acheté est exclusivement certifié FSC ou PEFC et de préférence recyclé. Le café servi au cabinet est issu de l'agriculture biologique et certifié par FR Bio 10 ou Rainforest. Les prestations traiteurs favorisent les produits frais, locaux et de saison, en limitant les emballages plastiques à usage unique. Les cartouches toner font l'objet d'une collecte et d'un reconditionnement via un prestataire agréé.

5.3.5. Bases de données et documentation juridique

Les abonnements aux bases de données juridiques font l'objet d'un audit annuel des usages réels, afin d'éviter le sur-abonnement. Le cabinet privilégie les accès numériques aux abonnements papier. La sobriété numérique (volume de données stockées, usage des impressions) est encouragée auprès des utilisateurs.

6. GESTION DES RISQUES ET DEVOIR DE VIGILANCE

6.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES FOURNISSEURS

La direction administrative réalise une cartographie annuelle des risques RSE au sein de la base fournisseurs du site parisien, selon deux axes : la criticité de l'achat pour l'activité du cabinet et le niveau d'exposition aux risques RSE (géographique, sectoriel, volumique).

6.2. NIVEAUX DE DILIGENCE

Niveau de risque	Profil type	Diligences requises
Faible	Fournitures standard, petits achats ponctuels	Autodéclaration fournisseur, signature de la Charte
Modéré	Prestataires de services récurrents, bases de données	Questionnaire RSE annuel, revue des attestations sociales
Élevé	Fournisseurs stratégiques, contrats pluriannuels	Certification RSE demandée

7. AMELIORATION CONTINUE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le cabinet suit annuellement les indicateurs ci-après pour mesurer la progression de sa démarche achats responsables.

Catégorie d'achat	Indicateur	Objectifs visés 2026–2028
Tous achats	% de fournisseurs signataires de la Charte Fournisseurs Racine	50 % à horizon 2 ans
Tous achats	% de contrats incluant une clause RSE	50 % des contrats > 30 K€
Énergie	Part d'électricité certifiée renouvelable	100 %

Équipements	% du parc informatique reconditionné ou en LLD	30 % à horizon 2 ans
Consommables	Part du papier certifié FSC/PEFC ou recyclé	100 %
Consommables	Part du café issu du commerce équitable	70 %
Prestataires	Nb de fournisseurs évalués EcoVadis ou équivalent	1 fournisseur/an
Tous achats	Nb de signalements RSE traités dans l'année	Suivi & documentation

Ces indicateurs sont consolidés dans le rapport RSE annuel et transmis au prestataire de certification RSE lors des campagnes d'évaluation.

8. GOUVERNANCE ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle et responsabilités
Direction administrative (réfèrent achats)	Pilote la politique, tient la cartographie fournisseurs, consolide les KPI, coordonne les évaluations RSE, gère les alertes
Comex	Valide la politique et ses révisions, s'assure de l'allocation des ressources nécessaires
Équipes support (Services généraux, IT...)	Appliquent les critères RSE dans leurs achats courants, signalent les manquements
Tous les membres du cabinet prescripteurs d'achat	Respectent les principes de la politique dans leurs demandes d'achat, signalent tout conflit d'intérêts

9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La présente politique est communiquée à l'ensemble des membres du site parisien, prescripteurs d'achat, lors de son adoption, puis à chaque prise de poste pour les nouveaux arrivants. Une session de sensibilisation annuelle aux achats responsables est organisée à destination des personnes impliqués dans les processus d'achat.

La politique est remise à tout fournisseur entrant en relation commerciale avec le cabinet, accompagnée de la Charte Fournisseurs. Elle est disponible sur l'intranet du cabinet.

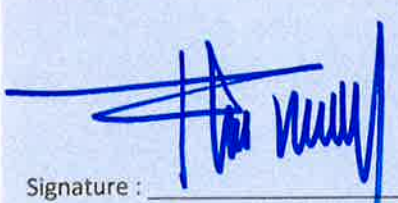
10. REVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique fait l'objet d'une révision bisannuelle, pilotée par la direction administrative, avant chaque campagne d'évaluation du prestataire de certification RSE. Elle peut être révisée de manière anticipée en cas d'évolution réglementaire significative ou de changement stratégique du cabinet.

Toute révision est soumise à la validation du Comex et fait l'objet d'une communication à l'ensemble des collaborateurs concernés.

Approbation et entrée en vigueur *Juin 2026*

Approuvée par
Le Président



Signature : _____

Date d'entrée en vigueur

2026

Prochaine révision : 2028